COMMUNE DELEGUÉE DE VALEZAN COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL Mercredi 17 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit et le dix-sept du mois de janvier à 20 heures, le Conseil Communal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre GONTHIER maire délégué,

Présents PELLICIER Guy, HANRARD Bernard, BERTRAND Chantal,

USANNAZ Bernard, MORIN Sébastien,

Excusés GENSAC Véronique, CLEYRAT Christian,

Secrétaire PELLICIER Guy

URBANISME: néant

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES DE VALEZAN

Pierre GONTHIER rappelle le principe de dénomination et numérotation des rues :

- Faciliter l'accès des services (secours, livraisons, aide à domicile,)
- Favoriser la mise en place de la fibre optique
- Géolocaliser les adresses
- Mettre en place les moyens d'un meilleur raccordement au réseau postal.

Ce projet de dénomination et de numérotation des voies publiques et des points d'entrée d'immeubles doit être effectué par la mairie de toute commune (Code Général des Collectivités Territoriales). C'est l'occasion de résoudre les problèmes des différents utilisateurs de l'adresse sur le sujet (exemple : comment différencier 2 adresses avec des homonymes pour le SDIS, la Police, la gendarmerie, les services municipaux, infirmiers..., fournir la géolocalisation exacte de chacune des adresses existantes ou créer).

De plus, avec le regroupement des communes, apparaît la question de l'adresse (même nom de rue..) et également le Plan France Très Haut débit qui va couvrir l'intégralité du territoire d'ici 2020.

Il précise qu'une réunion publique a eu lieu en automne dernier Les élus ont travaillé sur le dossier avec Jean Christophe MARTINEZ du service technique de la commune de La Plagne Tarentaise qui avait déjà traité le même dossier sur la commune de Bellentre.

Pour conclure, il donne la parole à Guy PELLICIER qui expose le tracé du village en énumérant les noms des rues et le principe pour la numérotation. Une délibération listant le nom des rues sera prise lors du prochain conseil municipal.

<u>Les rues du haut du village seront</u>: rue St François, rue de la montagne, rue des charrières, chemin du Sézalet, chemin du four à pain, allée du Blampois, allée des ruches, allée de l'auberge, impasse du Conte Albert, impasse Notre Dame de Lourdes, RD86, Parking du centre.

<u>Les rues du bas du village seront</u> : rue de la combe, rue de la dhuit, rue du pied de ville, chemin de la montaz, chemin de Cyprien, chemin des inversets, montée des chenets, allée du plane, allée champ Lambert, allée St clair, route du Praz.

DENEIGEMENT DE LA COMMUNE DE VALEZAN

Pierre GONTHIER remercie le Gaec pour leur intervention lors des fortes chutes de neige ainsi que les agents qui, malgré leur effectif réduit suite à des absences pour maladie, ont fait un travail exceptionnel. Il ajoute qu'au printemps beaucoup de travail sera à faire au niveau de la voirie (murs, barrières, enrobé...).

Bernard HANRARD intervient en disant que son ami, propriétaire d'une résidence secondaire sur la commune de Valezan lui a signalé que les routes du village étaient mieux déneigées que les grandes villes avoisinantes.

PREPARATION BUDGET COMMUNAL

Pierre GONTHIER annonce un bilan de l'année 2017 de la La PLagne Tarentaise satisfaisant ; les travaux engagés ont bien été réalisés. Il précise qu'un travail reste à faire avant de finaliser le budget pour 2018.

COMMISSIONS

Tourisme : Bernard HANRARD indique qu'un curage des ruisseaux sera à prévoir au printemps et qu'une corvée avec l'aide des services techniques (engins) sera nécessaire.

Pierre GONTHIER intervient en disant que la COVA a la compétance pour l'entretien des cours d'eau et que nous devons nous mettre en relation avec elle à ce sujet.

Culturel : Bernard HANRARD indique que le dossier de rachat de la maison Girard à Montméry pour créer un pôle touristique se poursuit.

Prochain conseil municipal à **Macôt** le **lundi 05 février 2018 à 19 heures**Prochain conseil communal à **Valezan** le **mercredi 21 février 2018 à 20 heures**

Le Maire délégué, P. GONTHIER Le secrétaire, G.PELLICIER